SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er septembre 2015 À 19 h 00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2713e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 1er septembre 2015**, à 19 h 00 à laquelle sont présents messieurs les conseillers Robert Porlier, Réjean Guillet, Robert Marshall, Pierre Pelletier, Mario Larochelle, et madame la conseillère Sylvie Ménard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Viens qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jacques Viens souhaite la bienvenue à tous, exprime une petite introduction et procède ensuite à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

2015-09-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Robert Porlier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour déposé en gardant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-02 **Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 24 juillet et de la séance régulière du 18 août 2015**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 24 juillet 2015 à 8 h 00 et du procès-verbal de la séance régulière du mardi 18 août 2015 à 19 h 00, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er septembre 2015 À 19 h 00

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 21.

Suivi des procès-verbaux et correspondances

a) Certificat de conformité de la MRC de Rouville / Règlement 586-2015
b) Société d'histoire et de généalogie des quatre lieux / Brunch annuel
c) Remboursement cours de pompier 1 / 1er versement 3 037,64 $

2015-09-03 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du 1er septembre 2015**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2015 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement 584-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses ;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes fournisseurs déposées en date du 1er septembre 2015 pour la somme totale de 150 420,29 $ à même le budget 2015 et d'autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 584-2015, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-04 **Société d'histoire et de généalogie des quatre lieux / Brunch annuel**

ATTENDU QUE la Municipalité appuie la Société d'histoire et de généalogie des quatre lieux dans sa mission de valoriser l'importance de l'histoire, du patrimoine et de la généalogie auprès de la population ;

ATTENDU QUE la SHGQL a fait parvenir une invitation aux membres du conseil municipal à l'effet de participer au brunch annuel de l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** de procéder à l'achat de 3 billets pour le brunch annuel de la Société d'histoire et de généalogie des quatre lieux pour la participation de membres du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-05 **Fondation du Centre hospitalier de Granby**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire contribuer à la levée de fonds au bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Porlier et **RÉSOLU** d'effectuer l'achat de 2 billets afin d'assister à l'événement de levée de fonds le mercredi 28 octobre 2015 à 18 h au Club de golf Granby St-Paul pour la participation de deux représentants de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-06 **Proposition d'achat du lot numéro 3 517 265 / Rang Papineau**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition d'achat du lot 3 517 265 sis sur le rang Papineau par le liquidateur de la succession Marcel Gosselin pour un montant de 1 $;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera les frais de notaire et autre de cette transaction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à l'acquisition de cette propriété de 450,6 m² située sur le rang Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-07 **Achat boyaux d'incendie**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie recommande l'achat de boyaux incendie répondant aux normes actuelles en matière d'intervention incendie ;

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise «L'ARSENAL, CMP MAYER INC.» le 4 août 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser la dépense de 3 460,00 $ plus les taxes et frais de transport applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-08 **Achat équipements eau usée et eau potable**

ATTENDU QUE la mise à niveau et aux normes des équipements d'eaux usées et des eaux potables ;

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise « Avensys Solutions » relativement à l'achat des mécanismes d'enregistrement de débordements et l'achat d'un équipement d'analyse entre autres de la turbidité, le Ph et le chlore ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** de procéder à l'achat des équipements proposés par l'entreprise « Avensys Solutions » pour une somme maximale de 4 500 $ plus les taxes, les frais de transport et d'installations applicables.

QUE la formation au personnel de la Municipalité au moment de l'achat soit incluse sans frais additionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-09 **Aréna de Saint-Césaire / Réponse proposition 2015-08-270**

ATTENDU la résolution numéro 2015-08-270 *« Proposition aux municipalités de Rougemont, Ange-Gardien et Saint-Paul-d'Abbotsford pour l'établissement d'une contribution financière associée à une entente intermunicipale pour le projet d'un nouvel aréna »* de la Ville de Saint-Césaire reçue le 31 août 2015 ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Césaire souhaite, afin de remplacer l'aréna Guy-Nadeau, la réalisation d'un nouvel aréna régional accompagnée d'une tarification suggérée ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a délibéré sur les tenants et aboutissants du projet d'un nouvel aréna régional ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford n'accepte pas de participer à la réalisation et la gestion d'un nouvel aréna régional.

QUE la municipalité n'écarte pas une tarification non citoyenne, définie par la ville hôte, aux utilisateurs possibles des services d'un futur aréna sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-10 **Dérogation mineure / 40, rue des Érables**

ATTENDU QUE le propriétaire requiert une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 483-2007 pour sa propriété située au 40, rue des Érables ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation actuelle du garage situé dans la cour latérale gauche, sis à

0,40 mètre de la ligne de propriété plutôt que 1,20 mètre tel qu'exigé par le règlement de zonage numéro 483-2007 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la présente demande de dérogation au règlement de zonage en vigueur ;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure n'a pas soulevé de dénonciation d'un préjudice par le voisinage et que la situation n'a jamais été soulevée par ce même voisinage depuis son implantation telle qu'il apparaît aujourd'hui ;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure n'est pas un incitatif au non-respect des règlements municipaux et qu'une dérogation peut être accordée seulement si l'application du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur, si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis ;

ATTENDU QUE l'ensemble des critères pré énumérés satisfait le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 483-2007 à l'effet d'autoriser une dérogation de 0,80 mètre pour la marge latérale du bâtiment accessoire située dans la zone HA-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Varia

a) Achat billets événement Héritage Abbotsford – 27 septembre 2015

b)

c)

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 42 et se termine à 19 h 45.

2015-09-11 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit et est levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Jacques Viens	Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Maire	Directeur général